

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	DFDS	Date	29 septembre 2023
Numéro		Heure	11h31

Auteur-e(s) : Commission Université		Lié à (obligatoire) : ad 23.222
Titre : Amendement au postulat 23.222 de la commission Université, du 23 août 2023, Bilan de la loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE)		
Contenu : La commission Université prie le Conseil d'État de procéder à un bilan de la loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE) prenant notamment en considération les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> – la gouvernance, y compris la relation avec l'État ; – la représentativité des corps ; – la compétence des organes existants ; – les organes de contrôle ; – la transparence sur le financement des fonds de tiers ; – <u>le montant et la compétence de la fixation des taxes d'immatriculation et des émoluments universitaires pour les enseignements réguliers ;</u> – <u>l'accès aux études ;</u> – le respect des conditions de travail des corps intermédiaires ; – l'égalité des genres ; – la durabilité. 		
Motivation (facultatif) : L'amendement fait suite au projet de loi 23.218. Son contenu est intégré au présent postulat pour tenir compte des préoccupations des dépositaires.		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Sarah Fuchs-Rota, présidente de la commission Université		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :